

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-de-Brompton tenue le mardi **3 mai à 19h30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton. Sont présents, le maire Daniel Veilleux, les conseillères Guylaine Rajotte et Amélie Audet Moisan, les conseillers Francis Cassidy, Jean-Sébastien Béliveau et Guy Corriveau. La conseillère Géraldine Veilleux-Perron est absente.

RÉSOLUTION 2022-05-15

PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE SHERBROOKE

ATTENDU les orientations ministérielles du ministère de la Sécurité publique qui requièrent des municipalités qu'elles réalisent un exercice d'optimisation dans le cadre de la mise à jour du schéma de protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François travaille activement sur cette mise à jour, avec la contribution de toutes les municipalités de son territoire;

ATTENDU la pénurie de main-d'œuvre qui sévit partout au Québec, à laquelle Saint-Denis-de-Brompton ne fait pas exception;

ATTENDU QUE dans le marché actuel, la Municipalité peine à embaucher et à retenir un nombre suffisant de pompiers dans ses rangs, compte tenu de la difficulté d'offrir des conditions de travail concurrentielles, tenant compte notamment, de la proximité des grands centres, dont Sherbrooke et Magog, où les conditions sont beaucoup plus attractives;

ATTENDU QUE le conseil souhaite assurer la pérennité des services de protection contre l'incendie sur son territoire et la disponibilité des effectifs qualifiés répondant aux normes établies et aux bonnes pratiques dans le domaine, peu importe l'heure, le jour ou la période de l'année, en respectant la capacité de payer des citoyennes et citoyens de Saint-Denis-de-Brompton ;

ATTENDU QUE la Ville de Sherbrooke a été sollicitée afin d'évaluer sa capacité à offrir à la municipalité une couverture partielle ou complète de son territoire en matière d'incendie, de premiers répondants et pour toutes les spécialités offertes par son service de protection contre l'incendie ;

ATTENDU QUE la Ville a répondu par l'affirmative et qu'elle est disposée à offrir la couverture complète à la Municipalité dans le cadre d'une entente à long terme (20 ans, renouvelable);

ATTENDU les divers enjeux financiers engendrés par les nombreux investissements qui devront être réalisés au cours des prochaines années par la Municipalité ;

ATTENDU les différents scénarios financiers présentés au conseil pour conserver une couverture incendie sur le territoire par le service municipal de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix de l'entente de service est fixé à 750 000 \$ pour la première année, lequel sera indexé annuellement selon une formule assurant l'équité entre les deux partenaires municipaux;

ATTENDU les économies substantielles attendues et la prévisibilité budgétaire assurée par l'entente à être conclue avec la Ville de Sherbrooke, dans un esprit de collaboration « gagnant-gagnant » ;

ATTENDU la recommandation des spécialistes de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à l'égard de cette proposition ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Francis Cassidy et résolu:

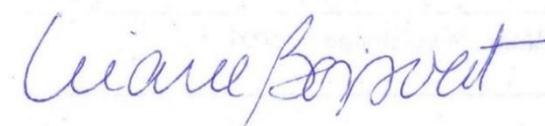
D'approuver les termes de l'entente de principe décrits dans le document annexé à la présente résolution menant à la conclusion d'une entente intermunicipale visant la desserte complète du territoire par la Ville de Sherbrooke en matière d'incendie et de premiers répondants;

DE mandater la Directrice générale et le Directeur du service de sécurité incendie afin de compléter le processus (rédaction et présentation et recommandation d'un projet d'entente pour approbation du conseil) visant l'adoption par le conseil d'une entente intermunicipale à cette fin;

ET DE tenir, le 16 mai prochain, à 19 h, une assemblée publique d'information qui permettra au conseil d'expliquer plus amplement sa démarche et les avantages de la conclusion de l'entente avec la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Extrait certifié conforme
Ce 5 mai 2022



Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière